

communiqué

N°:
No.: 101

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 29 AOUT 1983

INITIATIVE DU BASSIN DES CARAÏBES

Le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, a indiqué aujourd'hui que le Canada se réjouit de ce que le président des États-Unis ait signé, le 5 août 1983, la Public Law 98-67 qui permettra de compléter la contribution des États-Unis au titre de l'Initiative du bassin des Caraïbes.

Le Congrès des États-Unis avait approuvé l'an dernier le premier volet de la contribution, visant l'octroi de \$350 millions supplémentaires pour alléger sur le court terme les très sérieux problèmes économiques de la région. Les composantes du deuxième volet, incorporées dans la Public Law 98-67, comprennent diverses mesures d'incitation propres à encourager l'investissement américain dans la région ainsi qu'un programme innovateur et prospectif de 12 ans visant à éliminer les droits de douane frappant les importations en provenance des pays du bassin des Caraïbes.

Monsieur MacEachen a rappelé que les ministres des Affaires étrangères du Canada, du Mexique, du Venezuela et des États-Unis, réunis à Nassau en juillet 1981, avaient convenu de s'employer activement à stimuler le développement économique et social des pays du bassin des Caraïbes au moyen de programmes bilatéraux de coopération libres de considérations militaires ou de pré-conditions politiques, ainsi que par une coopération avec les organismes internationaux de financement et de développement économique. La Colombie étant venue par la suite se joindre au groupe, les ministres des Affaires étrangères des cinq pays, réunis à New York le 15 mars 1982, avaient affirmé leur détermination à déployer des efforts soutenus à long terme, en étroite consultation mutuelle et en collaboration avec les pays du bassin des Caraïbes, afin de revitaliser les économies des pays de la région et de favoriser leur croissance auto-soutenue et leur développement social.

.../2